

## Des foulées à travers les vignes de l'appellation Madiran

Cours à pied, marche, randonnée et courses réservée aux pitchouns



Des foulées à travers les vignes de l'appellation Madiran

Ce n'est pas le raisin qui sera foulé dimanche 10 octobre, mais les chemins de terre et les allées de vignes. La Foulée du Madiran prévoit plusieurs circuits pour son édition 2021. Cette épreuve sportive bien implantée recense chaque année de très nombreux participants. La matinée dominicale débutera par **la marche de 14 km**, le départ sera lancé à 9 H, les participants emprunteront un parcours de chemins de terre, sous-bois et allées de vignes ou du macadam, ils auront le plaisir de découvrir sur les Hautes-Pyrénées le relief de la commune de Madiran, et Crouseilles avec son désormais célèbre casse-croûte festif au château.

**La course pédestre de 15 km** : le départ sera donné à 10 H, le circuit parcourt le vignoble du Madiranais sur les villages de Madiran et Crouseilles. Les participants auront le plaisir de découvrir les terroirs du Madiran. Et ils pourront se sustenter avec le casse-croûte au château de Crouseilles.

**La randonnée de 8 km** : départ 9H45, le point de ravitaillement est fixée au château de Perron, les participants seront accueillis par la propriétaire Isabelle De Saint Sernin et conviés à la visite du château de Perron. La course minimes et benjamins s'élancera à 10 H15, au même horaire le départ de la course ouverte aux pitchouns sera donné.

Inscription : sur [www.pyreneeschrono.fr](http://www.pyreneeschrono.fr) – le samedi 9 octobre de 15 h à 18 h salle des sports – le jour de la course : majoration de 1€ – Cette journée sportive se déroule dans le respect des règles sanitaires en vigueur PASS SANITAIRE obligatoire. Restauration à l'arrivée de produits du terroir – producteurs locaux. Animation assurée par le chœur des Chanteurs vigneron du Vic-Bilh. Octobre Rose 1 inscription + 1€ pour la ligue contre cancer.



La marche un sport salubre pour tous. © Crédit Ph Arch Lionel Lemaire